

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 12

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

profondes de son canton. Il est sec d'agilité, noir de canicule, et s'il vous plait, jarret cyclopéen et appétit idem. Il a un travers cependant. Il a l'esprit porté à la somnolence. Appuyé, il ronfle; soupant, il rêve; repos, il erredans la chambre, tombe sur une pailleasse, et y demeure jusqu'au lendemain. Du reste, point chatouilleux, et recevant avec une placidité surprenante les brocards de ses camarades. — J'en passe et des meilleurs. Vous me pardonnerez, ami lecteur, si j'ai abusé de votre patience, mais je tenais à vous dépeindre au physique et au moral mes chers commensaux. Je me suis attaché surtout à vous analyser quelques types qui faisaient saillie à la surface. Et vous, mes chers camarades, ne m'en voulez point si je me suis permis de vous prendre à partie dans mon prosaïque récit; je m'y mettrais bien avec vous, mais vous savez... j'y ferais si triste figure... Vous ne serez point fâchés que l'on s'occupe ainsi de vous; ce vous est une preuve que je n'ai point oublié votre bonne et franche amitié.

Que d'hilarantes soirées n'avons-nous point passées ensemble dans notre fameuse chambre. Que de gorges chaudes n'avons-nous point faites aux dépens de l'ami G... et de ses homériques distractions. C'est toujours avec plaisir que je reviens vers ces scènes passées. C'étaient là nos plus doux instants, n'est-il pas vrai, mes bons compagnons? C'était la lumière aux joyeux reflets au sein de l'ombre qui, trop souvent, voilait le tableau.

(A suivre.)

A. ROBADEY.

CORRESPONDANCES.

Lettres du Valais.

I

Ce 12 novembre.

Le moment est donc venu où nous voyons de nouveau l'instituteur à sa tâche, tâche rude, laborieuse, ingrate, si on ne la considère qu'au point de vue physique et sous le rapport des intérêts matériels. Etre toujours en face du même tableau noir et des mêmes bancs, toujours ouvrir les mêmes livres et recommencer chaque année par l'a b c, et cela au milieu des frimas et des brouillards, d'une atmosphère peu poétique, et quelquefois ayant à lutter avec une bande d'élèves dissipés ou mutins et rebelles à toute culture intellectuelle: ce n'est certes pas là tout à fait ce qui peut rendre la vie agréable. Mais si, laissant de côté les suggestions de la mélancolie et des intérêts temporels, l'instituteur considère sa tâche au point de vue du dévouement et du bien qu'il est appelé à réaliser, il la trouvera noble et belle. Ce sont des âmes créées à l'image de Dieu qu'il doit former, ce sont des intelligences peu inférieures aux anges qu'il doit cultiver; *minuisti eum paulo minus ab angelis!* c'est la famille, c'est la commune, la société tout entière qu'il doit tendre à régénérer, à améliorer et à rendre heureuse en formant des enfants dociles et soumis, des jeunes gens vertueux et des citoyens honnêtes.

En Valais surtout, l'instituteur doit faire preuve de beaucoup de dévouement et d'abnégation pour surmonter les obstacles qu'il rencontre dans sa pénible carrière. Obstacles provenant de la position topographique du pays; obstacles de la part des élèves ou des parents; obstacles de la part des autorités locales qui ne sont pas toujours portées à lui prêter aide et appui. Le département de l'Instruction publique continue cependant de vouer les plus louables efforts au progrès de l'enseignement primaire. Grâce à son zèle et à ses soins, les communes jusqu'ici récalcitrantes, commencent à faire preuve de bonne volonté, et ne tiennent pas à payer de nouveau les amendes prévues par la loi contre celles qui se trouvent en défaut. Delà il suit que les instituteurs sont à leur poste la première semaine de novembre, que les écoles ont leur durée réglementaire, et que les maisons d'école se bâtissent ou se transforment, et se meublent du matériel nécessaire, y compris le poêle pour réchauffer les membres engourdis des bambins, et le vasistas destiné à procurer à leurs poumons un air pur et suffisamment abondant. Mais il est encore bien des communes où tout n'est pas pour le mieux et où l'instituteur a à lutter contre bien des obstacles.

Dernièrement une décision importante a été prise par le Conseil d'Etat au sujet de l'instruction primaire, décision qui sera vue de bon œil par la grande majorité du peuple valaisan, et qui rendra les plus grands services à la jeunesse. Dans une correspondance insérée au n° de juin dernier du *Bulletin pédagogique*, je vous annonçais que les instituteurs d'un de nos districts, réunis en conférence, avaient décidé de faire des démarches auprès de l'autorité compétente pour qu'au lieu de prolonger la durée annuelle des écoles dans les communes où cela serait peu avantageux, on établît des écoles de répétition que les jeunes gens devraient fréquenter jusqu'à dix-huit ans, pendant la saison d'hiver. Ce vœu a été exaucé. Par une décision du 23 octobre dernier, le Conseil d'Etat, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'instruction publique, crée des écoles de répétition pour tous les jeunes gens émancipés des écoles primaires jusqu'à l'âge de 20 ans. Cinq ou six heures de leçons par semaine, pendant ces cours, obligeront donc nos jeunes gens à rouvrir fréquemment leurs livres et à se remémorer les notions de science et d'éducation les plus indispensables à la vie sociale. Nous souhaitons ardemment que les instituteurs qui seront chargés de ces nouvelles écoles soient efficacement secondés par les autorités locales, et que ces réunions, qui, dans beaucoup d'endroits, auront probablement lieu le soir, soient réellement des écoles instructives et non des occasions de dissipation et de vains amusements.

Espérons que, comprenant de plus en plus la nécessité de procurer à la jeunesse une instruction solide, les autorités communales et les parents s'efforceront de faciliter la tâche de l'instituteur et de seconder les vœux si nobles de l'autorité supérieure. X.

II

Ce 15 novembre.

Le Conseil d'Etat de notre canton, vu la proposition du département de l'Instruction publique, vient de porter un arrêté pour établir dans toute localité qui possède une école primaire des cours de répétition que devront fréquenter jusqu'à l'âge de 20 ans, les jeunes gens âgés de 15 ans révolus après leur émancipation de l'école primaire. Ces cours devront s'ouvrir au plus tard le 1^{er} décembre et ne pas être clos avant le 1^{er} avril. Pendant les mois de décembre, janvier et février, on consacra

au cours au moins 2 leçons par semaine, de même durée. L'enseignement sera donné par les instituteurs qui dirigent les écoles primaires.

La haute direction cantonale a agi sagement en rendant obligatoire la fréquentation de ces cours, et le but qu'on se propose d'atteindre est incontestablement tout à l'avantage et à l'honneur du canton. Il était grandement temps de sortir sous ce rapport de notre indolence naturelle pour aborder de front une question qui intéresse à un haut degré tout homme tant soit peu soucieux de l'avenir de son pays. Cependant malgré tout le zèle de nos autorités je ne crois pas que le but proposé soit sitôt atteint parce que les moyens pour y parvenir ne sont pas assez efficaces. Par exemple l'arrêté rend la fréquentation de ces cours obligatoire et pour toutes pénalités il renvoie aux dispositions de notre loi scolaire. Or ces dispositions se réduisent tout simplement à une amende de 20 c. pour chaque absence non motivée. On peut déjà presque juger d'avance de l'effet que produira cette amende microscopique sur des gaillards de 15 à 20 ans?... Ensuite je suis à me demander ce que feront nos pauvres régents pour réprimer l'insubordination de certains oursons mal léchés. Quels moyens disciplinaires l'instituteur a-t-il à sa disposition?... C'est ce que l'arrêté a oublié de nous dire et partant il est à craindre que dans quelques localités ces cours se réduisent à peu près à zéro.

Pour arriver à élever le niveau de l'instruction, il faut de toute nécessité qu'on commence d'abord par faire fréquenter les écoles primaires ceux qui ont l'obligation de les fréquenter. On voit sous ce rapport que presque partout la plus grande liberté est laissée aux parents qui n'en profitent, hélas! que pour retenir leurs enfants à la maison sous de vains prétextes, ou même par antipathie pour l'instruction. Dans certaines écoles les abstentions s'élèvent quelquefois de 30 à 50 %. C'est dur à dire, mais pourtant c'est la vérité pour quelques classes. Or, je le demande à tout homme de bon sens si, dans des conditions pareilles, ces écoles-là sont en état de prospérer et peuvent former des jeunes gens sachant suffisamment lire, écrire et calculer pour se tirer plus tard d'affaire dans le cours de leur vie? Evidemment non.

Afin de couper le mal à sa racine, il faut que l'Etat veille scrupuleusement à ce que les autorités communales fassent leur devoir; c'est là le premier point à acquérir; ensuite il me semble que dans l'intérêt général on ne devrait laisser sortir aucun élève des écoles primaires sans que l'inspecteur de l'arrondissement respectif ne l'ait émancipé. Qu'on ne perde pas de vue que sans une fréquentation régulière de nos classes jamais nous ne parviendrons à conquérir, sous le rapport de l'instruction, un rang plus honorable parmi les autres cantons confédérés. Le succès dépend de l'énergie que mettront nos autorités cantonales et communales à faire exécuter la loi.

A l'œuvre donc pour l'honneur et la prospérité du canton !

R.

III

Fribourg, le 19 novembre 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié plusieurs articles fort intéressants sur les avantages de l'enseignement intuitif. Vos articles ont été tellement goûtés par les membres de notre corps enseignant que plusieurs se proposent d'en faire un enseignement régulier, si ce n'est une branche distincte. Permettez-moi de venir présenter à vos lecteurs quelques idées à l'encontre de ce que vous avez écrit : ceci dans le but de provoquer des observa-

tions de vos admirateurs. Je me promets de leur répondre en quelques lignes.

Parmi les systèmes d'éducation, il en est qui conseillent de commencer l'enseignement par des tableaux représentant des sujets d'histoire naturelle ou des arts et métiers; il me semble que vous les conseillez, parce qu'ils sont pour l'enfance un simple divertissement instructif. A mon avis, ce sont des hochets savants qui accoutument à s'amuser avec méthode et à étudier superficiellement. On s'est imaginé qu'il fallait épargner de la peine aux enfants, changer en délassement toutes leurs études, leur donner de bonne heure des collections d'histoire naturelle et autres pour jouets. Il me semble que c'est un système erroné. S'il était possible que les enfants apprissent bien quelque chose en s'amusant, je regretterais pour eux le développement d'une faculté, l'*attention*, faculté qui est beaucoup plus essentielle que quelques connaissances de plus.

L'éducation faite en s'amusant, dissipe la pensée; la peine est un des grands secrets de la nature: l'esprit des enfants doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance morale. Le perfectionnement du premier âge tient au travail. Vous enseignerez avec des tableaux, avec des collections, une quantité de choses aux enfants, mais vous ne leur apprendrez pas à apprendre; et l'habitude de s'amuser, que vous dirigez sur les sciences, suivra bientôt un autre cours, quand les enfants ne seront plus sous votre dépendance.

Votre dévoué.

B. D.

NOTE DU RÉDACTEUR. — On ne se sert pas plus de la méthode intuitive pour *amuser* les jeunes enfants qu'on ne prend de la nourriture pour la stérile délectation que l'on éprouve à manger. Le but des leçons de choses n'est autre que de communiquer des connaissances et de fortifier les facultés de l'âme; il en est de même du corps qui cherche moins, dans les aliments, une jouissance pour le palais qu'une réparation et un accroissement des forces physiques, mais, dans l'un et l'autre cas, le plaisir que nous éprouvons est un précieux stimulant qu'on ne saurait dédaigner sans enfreindre les lois de la nature. Serait-il donc interdit de faciliter à l'enfant l'acquisition des premières notions scientifiques en se mettant à sa portée, en s'adressant à ses sens pour arriver plus rapidement et plus sûrement à son intelligence? Pour mieux façonner l'enfant à l'habitude du travail, faut-il ne pas craindre d'en rendre les fruits amers? Est-il sage de s'exposer à le dégoûter de l'étude sous prétexte de le détourner des amusements?

L'un des résultats les plus incontestables de la méthode intuitive consiste à exercer l'esprit d'observation et par conséquent de stimuler l'attention. Comment peut-on affirmer le contraire? Est-ce que M. B. D. prétend peut-être que l'*attention* n'a pas lieu de se développer, parce que l'intuition facilite trop l'instruction?

L'enseignement intuitif est en quelque sorte le lait de l'intelligence: si vous voulez vous servir d'une autre méthode, commencez par changer l'ordre établi par la Providence, et faites que les sens ne soient plus la principale source où l'enfant puise les éléments de ses connaissances: alors nous vous donnerons raison.

R. H.

CHRONIQUE.

Le clergé de Westphalie fait de grands efforts pour empêcher la borussification de l'enseignement religieux dans les écoles.